



ORDRE DU JOUR

Séance ordinaire

6 avril 2021

19h30

1. Ouverture de la séance

Présences

2. Finances et administration

- 2.1. Adoption de l'ordre du jour
- 2.2. Adoption du procès-verbal de mars
- 2.3. Liste des comptes payés au cours du mois de mars
- 2.4. Liste des comptes à payer
- 2.5. Dépôt des dépenses salariales (élus-employés-pompiers)
- 2.6. Correspondance :
 - ✚ Aide financière dans le contexte de la pandémie de la Covid-19
 - ✚ Excavation Gilbert Sheehy – Division pavage Harricana
 - ✚ L'Artic
 - ✚ Revue Quorum
 - ✚ Association pulmonaire du Québec – mobilisation des municipalités pour une réduction de l'herbe à poux
 - ✚ Le Tri-Centris Express

3. Informations avec prise de décision

- 3.1 Terrain 31 du développement domiciliaire unimodulaire
 - a. Prix de vente : 25,000\$
 - b. Mandater Géoposition pour servitude de passage et notaire
- 3.2 Avis de motion l'adoption d'un projet de règlement pour autoriser les poulaillers sur le territoire
- 3.3 Autorisation de matériaux polycarbonate avec plan signé et scellé assurant la conformité
- 3.4 Mandater un arpenteur pour la description technique de la virée sur le chemin du Lac-Malartic – mandater un notaire
- 3.5 Rue Beaupré – demande à la MRCVO pour une affectation rurale au lieu d'exploitation des ressources
- 3.6 Projet Maryse Allain – service de traiteur et fermette
- 3.7 Demande de Jonathan Dupras-Pilote
- 3.8 Politique de protection des rives, du littoral et plaines inondables – modification de la bande riveraine
- 3.9 Sentier de la nature – agrandissement du stationnement et terrain de jeux - Parc André Robillard– mandater un arpenteur et notaire
- 3.10 Rallonge de la caserne – dépenses à jour assumer par qui?
- 3.11 Demande de dérogation pour le 52 des Colibris
- 3.12 Demande à portée collective pour le lot 6 194 181 et prolonger la bande riveraine de l'ancien lot 57
- 3.13 Hausse des prix pour la vidange des fosses – affectation du surplus
- 3.14 Appui à la Ville de Malartic pour un centre de vaccination contre la Covid-19 à Malartic
- 3.15 Abat-poussière
 - a) Marcel Baril 0.4489\$/litre soit 35 912\$
 - b) Les entreprises Bourget 0.4737\$/litre soit 37 896\$
 - c) RM Enterprise 0.408\$/litre soit 32 640\$
- 3.16 Arbre pour le mois de mai
- 3.17 Résolution pour le lancement de l'appel de projets pour les volets du Programme d'aide à la voirie locale
- 3.18 Liste des ventes pour le défaut des paiements des taxes municipales et scolaires
- 3.19 Démission de Sonia Gouin, pompière
- 3.20 Poste Johanne Gauthier

4. Divers

Compte rendu des dossiers d'élus

5. Questions du public

1. **L'intervenant dispose de cinq minutes, à lui seul, et sera limité à trois questions brèves et précises;**
2. **L'intervenant ne peut poser qu'une seule question à la fois.**
3. **L'intervenant doit s'exprimer avec politesse et courtoisie et ne pas user de langage injurieux et diffamatoire envers quiconque**

6. Levée de la séance



Séance ordinaire du conseil municipal de Rivière-Héva, tenue mardi le 6 avril 2021, à l'édifice municipal, à compter de 19 h 30 sous la présidence de Monsieur Réjean Guay, maire, à laquelle sont présents :

Mesdames et Messieurs les conseillers suivants :

Ginette Noël
Jean-Guy Lapierre
Yvon Charette
Chantal Thibault
Charles Desrochers

Madame la conseillère Rose-Anne Lévesque est absente.

Madame Nathalie Savard, directrice générale et secrétaire-trésorière est présente.

2021-04-75 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame la conseillère Ginette Noël et unanimement résolu d'accepter l'ordre du jour en y ajoutant les points suivants :

- 3.4.1 Contestation pour la diminution de la charge du pont
- 3.21 Lots intramunicipaux

Adoptée

2021-04-76 Adoption du procès-verbal de mars

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Charette et unanimement résolu d'accepter le procès-verbal du 1^{er} mars tel que rédigé.

Adoptée

2021-04-77 Liste des comptes payés au cours du mois de mars

Il est proposé par madame la conseillère Chantal Thibault et unanimement résolu d'accepter la liste des comptes tel que présentée au montant de 36 883.74 \$ du numéro de chèque C2111677 à C2111697 et des paiements directs P2100029 à P2100032.

Adoptée

2021-04-78 Liste des comptes à payer

Il est proposé par monsieur le conseiller Charles Desrochers et unanimement résolu d'accepter la liste des comptes à payer au montant de 159 525.70 \$ en corrigeant la facture en double de 65.93 \$ chez Pétro-Canada du numéro de chèque C2111698 à C2111714 et des paiements directs P2100033 à P2100045.

Adoptée

2021-04-79 Dépôt des dépenses salariales (élus-employés-pompiers)

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Guy Lapierre et unanimement résolu d'accepter le dépôt des dépenses salariales tel que présenté pour le mois de mars pour les élus, les employés et les pompiers.

Adoptée

2021-04-80 Correspondance

Il est proposé par madame la conseillère Ginette Noël et unanimement résolu d'accepter la correspondance telle que présentée :

- Aide financière dans le contexte de la pandémie de la Covid-19
- Excavation Gilbert Sheehy – Division pavage Harricana
- L'Artic
- Revue Quorum
- Association pulmonaire du Québec – mobilisation des municipalités pour une réduction de l'herbe à poux
- Le Tri-Centris Express

Adoptée

2021-04-81 Terrain 31 du développement domiciliaire unimodulaire – prix de vente 25 000\$

Il est proposé par madame la conseillère Chantal Thibault et unanimement résolu que le terrain numéro 6 157 454 portant l'adresse civique #31 soit mis en vente au montant de 25 000\$.

Adoptée

2021-04-82 Mandater un notaire et un arpenteur pour une servitude sur le lot 6 157 454

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Charette et unanimement résolu de mandater l'étude Paul Hallé, notaire pour rédiger la servitude et Géoposition pour la description technique du terrain, car il devra y avoir une servitude de passage pour le nettoyage du fossé qui longe le terrain.

Le maire ou maire suppléant et la directrice générale ou la secrétaire-trésorière adjointe sont autorisés à signer pour et au nom de la municipalité.

Adoptée

2021-04-83 Pancarte pour le développement domiciliaire

Il est proposé par monsieur le conseiller Charles Desrochers et unanimement résolu d'accepter la soumission de Techniconcept Premium au montant de 280\$ chacune taxes en sus.

Adoptée

2021-04-84 Avis de motion pour l'adoption d'un projet de règlement concernant l'autorisation des poulaillers sur le territoire

Monsieur le conseiller Yvon Charette donne un avis de motion pour l'adoption ultérieure d'un projet de règlement concernant les poules sur le territoire.

Adoptée

2021-04-85 **Autorisation de matériaux polycarbonate avec plan signé et scellé assurant la conformité**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Guy Lapierre et unanimement résolu d'autoriser le matériau polycarbonate pour les bâtiments. Pour en assurer la conformité avec le code national du bâtiment, un plan signé et scellé sera exigé avant d'émettre un permis.

Adoptée

2021-04-86 **Mandater un arpenteur et un notaire pour la virée sur le chemin du Lac-Malartic**

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Charette et unanimement résolu de mandater Géoposition pour la description technique de la virée sur le chemin du Lac-Malartic et Me Paul Hallé, notaire pour la servitude.

Le maire ou le maire suppléant et la directrice générale ou la secrétaire-trésorière adjointe sont autorisés à signer pour et au nom de la municipalité.

Adoptée

2021-04-87 **Contestation de la diminution de la charge du pont sur le chemin du Lac-Malartic**

Attendu que le pont 00090 sur le chemin du Lac-Malartic a une diminution de charge depuis le 4 février 2021;

Attendu que cela affecte énormément les usagers ayant plus de 10 tonnes;

Attendu que la municipalité a dû concevoir une virée appropriée pour les services de déneigement et ce, en très peu de temps;

Attendu que la municipalité a dû aviser sa compagnie d'assurance considérant que le service des incendies doit faire un détour et ne peut pas respecter le schéma de couverture des risques en incendie pour un secteur de son territoire;

Attendu que la municipalité doit réparer la surface de roulement et que la partie sous la responsabilité du MTQ est dans un état vétuste, ce qui empêche de mettre bien en place les matériaux de la surface de roulement et compromet la sécurité sur le pont;

Attendu que la municipalité demande au ministère de faire des réparations urgentes afin d'assurer la sécurité des citoyens qui est prioritaire.

Adoptée

2021-04-88 **Rue Beaupré – demande à la MRCVO pour une affectation rurale au lieu d'exploitation des ressources**

Il est proposé par madame la conseillère Ginette Noël et unanimement résolu de demander à la MRCVO une modification du secteur de la rue Beaupré pour une affectation rurale au lieu d'exploitation des ressources.

Adoptée

2021-04-89 **Projet Maryse Allain – service de traiteur et fermette**

Considérant la résolution 2021-04-88;

Considérant que le secteur de la rue Beaupré n'est pas en zone agricole;

Considérant que le conseil autorise le projet de Mme Maryse Allain pour ses services de traiteur, fermette, boucherie, charcuterie;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Ginette Noël et unanimement résolu d'autoriser les services suivants : charcuterie, boucherie, boulangerie, serre, pépinière, petits services et tout ce qui est relié à la terre. Le conseil ne veut aucun commerce de ferraille, station-service, dépanneur ou autre commerce de ce genre.

Adoptée

2021-04-90 **Demande de Jonathan Dupras**

Considérant la résolution 2021-01-15 pour les véhicules sur le terrain de la ferme Avicole;

Considérant un avis de 30 jours et un avis à Jonathan Dupras Pilote;

Considérant une demande de Jonathan Dupras Pilote d'avoir un délai pour prendre une décision;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Chantal Thibault et unanimement résolu d'accorder un délai jusqu'au 1^{er} juin, ensuite les véhicules devront être enlevés sur le terrain de la ferme avicole considérant que l'usage n'est pas autorisé dans le règlement de zonage.

Adoptée

2021-04-91 **Politique de protection des rives, du littoral et plaines inondables – modification de la bande riveraine**

Les mesures spécifiques relatives aux rives la largeur de la rive est calculée à partir de la ligne des hautes eaux. Cette largeur minimale est variable et se définit ainsi :

- Pour les lacs et rivières identifiés à l'index toponymique du Québec, elle est de 20 mètres et elle est de 15 mètres dans les secteurs construits avant le 23 février 1984;
- Pour les autres cours d'eau :
 - Elle est de 10 mètres si la pente est inférieure à 30% ou lorsque la pente est supérieure à 30% et présente un talus de moins de 5 mètres de hauteur;
 - Elle est de 15 mètres si la pente est supérieure à 30% ou lorsque la pente est supérieure 30% et présente un talus de plus de 5 mètres de hauteur. Sont en principe interdits toutes les constructions, tous les ouvrages et tous les travaux à l'intérieur de la rive.

Adoptée

2021-04-92 **Sentier de la nature – agrandissement du stationnement et terrain de jeux – Parc André Robillard – mandater un arpenteur et un notaire**

Attendu que la municipalité veut agrandir le stationnement du Sentier de la nature et y incorporer un terrain de jeux;

Attendu que le propriétaire du lot 4 574 768, M Michel Forcier autorise la municipalité à agrandir la servitude du lot 4 574 601;

Attendu que le parc devra avoir un panneau et porter le nom : Parc André Robillard, et sera entretenu par la municipalité;

Attendu que lesdits lots sont en zone agricole;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Guy Lapierre et unanimement résolu de mandater Géoposition pour la description technique, Me Paul Hallé notaire pour la servitude et le maire ou le maire suppléant et la directrice générale ou la secrétaire-trésorière sont autorisés à signer pour et au nom de la municipalité.

Adoptée

2021-04-93 **Rallonge de la caserne**

Attendu qu'une dalle de béton a été construite en 2020 et sera assumée par la municipalité;

Attendu que le maire et le conseiller Charles Desrochers vérifieront les prix avec Structure Première;

Attendu que la municipalité paiera le matériel;

Attendu que si les pompiers ne font pas de bénévolat pour la construction de la rallonge, le temps de l'entrepreneur sera affecté au budget des pompiers;

Attendu que la municipalité de Rivière-Héva informe la municipalité de La Motte que ledit agrandissement sera annexé à leur structure;

En conséquence, il est proposé par Chantal Thibault et unanimement résolu de procéder à la réalisation du projet pour 2021.

Adoptée

2021-04-94 **Demande de dérogation pour le 52 Avenue des Colibris**

Attendu que le lot 5 460 100, situé au Lac-Mourier est non-conforme en ce qui concerne la profondeur minimale et la superficie;

Attendu que les normes sont 4 000 mètres pour la superficie et 75 mètres pour la profondeur;

Attendu que la propriété a une superficie de 3 403.5 mètres carrés et une profondeur irrégulière de 61,58 et 66,70 mètres;

Attendu que la propriété n'est pas riveraine à la voie de circulation considérant une partie de terrain à la municipalité entre les limites du terrain et de la voie de circulation;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Charette et unanimement résolu d'accepter la dérogation proposée par Me Annabelle Bégin.

Adoptée

2021-04-95 Demande à portée collective pour le lot 6 194 181 et prolonger la bande riveraine de l'ancien lot 57

Attendu que la municipalité est favorable au développement de son territoire;

Attendu que la municipalité demande à la MRCVO une demande à portée collective pour le lot 6 194 181;

Attendu que la CPTAQ a autorisé le développement sur une partie de l'ancien lot 57 sans son accès;

Attendu que le propriétaire du développement, M David Frenette demande le prolongement de la bande riveraine pour ce secteur;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Charles Desrochers et unanimement résolu de faire parvenir la demande à la MRCVO.

Adoptée

2021-04-96 Hausse des prix pour la vidange des fosses – affectation du surplus

Attendu que l'entrepreneur Protec Nature doit déboursier un surplus en 2021 pour la disposition des boues;

Attendu que le conseil assumera cette hausse des coûts à même son surplus accumulé pour 2021;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Charette et unanimement résolu d'informer la MRCVO que le conseil de Rivière-Héva aurait apprécié recevoir l'information avant l'adoption du budget 2021.

Adoptée

2021-04-97 Appui à la Ville de Malartic pour un centre de vaccination contre la Covid-19 à Malartic

Considérant que la campagne de vaccination contre la Covid-19 se fait par étape;

Considérant que la vaccination peut maintenant s'amorcer dans la population en général en fonction des groupes d'âge;

Considérant que la distance à parcourir pour les citoyens de Malartic, Rivière-Héva et le secteur de Cadillac (Ville de Rouyn-Noranda) pour se faire vacciner peut varier de 30, 40 et même 50 km;

Considérant que depuis le début de la pandémie le discours de la Santé publique et du gouvernement est à l'effet d'éviter les déplacements;

Considérant que ce facteur peut décourager certaines personnes à se faire vacciner;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Ginette Noël et unanimement résolu de demander à la direction de la Santé publique de l'Abitibi-Témiscamingue de tenir une clinique de vaccination à Malartic afin de minimiser les déplacements et favoriser la vaccination auprès du plus grand nombre de personnes possible;

De transmettre copie de la présente résolution à mesdames Lise Landry, directrice de Santé publique, et Caroline Roy, présidente-directrice générale au Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue (CISSS-AT) afin d'appuyer la Ville de Malartic dans la présente démarche.

Adoptée

2021-04-98 Abat-poussière

Attendu que la municipalité a reçu 3 soumissions pour l'abat-poussière;

Attendu que les soumissionnaires sont :

Marcel Baril 0.4489\$/litre soit 35 912\$
Les entreprises Bourget 0.4737\$/litre soit 37 896\$
RM Entreprise 0.408\$/litre soit 32 640\$

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Charles Desrochers et unanimement résolu que la compagnie RM Entreprise obtienne le contrat pour l'épandage de 80 000 litres de calcium liquide pour un montant de 32 640\$ taxes en sus.

Adoptée

2021-04-99 Arbres pour le mois de mai

Il est proposé par madame la conseillère Chantal Thibault et unanimement résolu que si les mesures sanitaires le permettent, il y aura la distribution des petits arbres le 16 mai au garage municipal.

Adoptée

2021-04-100 Résolution pour le lancement de l'appel de projets pour les volets du Programme d'aide à la voirie locale

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Guy Lapierre et unanimement résolu que les travaux prévus pour un montant de 68 000\$ soient sur l'avenue des Colibris, l'avenue des Huards, rue Beaupré, Chemin du Lac-Malartic, rue Germain et rue Venne. Il y aura de la construction ou amélioration de la chaussée et des remplacements de ponceaux de moins de 4,5 mètres.

Adoptée

2021-04-101 **Liste des ventes pour le défaut de paiement des taxes municipales et scolaires**

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Charette et unanimement résolu d'accepter la liste des ventes pour le défaut de paiement des taxes municipales et scolaires telle que présentée et de nommer le maire pour assister à la vente pour représenter la municipalité.

Adoptée

2021-04-102 **Démission de Sonia Guoin, pompière**

Il est proposé par monsieur le conseiller Charles Desrochers et unanimement résolu d'accepter la démission de Mme Guoin considérant qu'elle déménage à l'extérieur du territoire.

Adoptée

2021-04-103 **Poste Mme Johanne Gauthier**

Il est proposé par madame la conseillère Ginette Noël et unanimement résolu d'engager madame Johanne Gauthier pour la numérisation de toutes les archives de la municipalité. Elle débutera le 3 août 2021 jusqu'au 3 août 2023. Elle aura le même taux horaire, 4 jours par semaine pour un total de 28 heures par semaine. Elle sera attitrée seulement à ce poste et ne fera aucun remplacement.

Adoptée

2021-04-104 **Lots intramunicipaux**

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Charette et unanimement résolu que les lots intramunicipaux situés dans la zone RC-1 devront :

- ✚ Obtenir un permis de la MRCVO s'il y a une coupe de bois supérieure à 100 mètres cubes et ce en référence à l'article 3.2 du règlement de contrôle intérimaire;
- ✚ Conserver une bande boisée de 100 pieds;
- ✚ S'il y a l'enlèvement de la terre noire pour la commercialiser, il devra y avoir l'obtention d'un CA au niveau de l'environnement;

Cette résolution remplace la résolution # 2017-03-57 qui est la suivante :

2017-03-57 **Demande de lot épars**

Attendu une demande d'acquisition des lots épars 3 000 322, 3 000 326, 3 000 332, 3 000 338 et 3 000 343;

Attendu que le demandeur devra obtenir un CA du MDDELCC avant toutes interventions;

Attendu qu'une bande boisée de 100 mètres devra être conservée entre la 117 et le début des travaux, que les milieux humides et cours d'eau devront être protégés;

Attendu que tout déblai devra être remblayé d'un matériau autorisé, et ce, au fur et à mesure afin que le déblai ne soit plus visible;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Charette et unanimement résolu d'autoriser la vente des terrains à Lanexco Inc et que les conditions fassent parties intégrantes de l'acte notarié dont madame Nathalie Savard, directrice-générale et monsieur le maire Réjean Guay sont autorisés à signer.

Adoptée

DIVERS

Compte rendu des dossiers des élus

Chacun des élus fait un compte rendu des dossiers étant sous sa responsabilité.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

2021-04-105 **Levée**

À 20h02, il est proposé par monsieur le conseiller Charles Desrochers et unanimement résolu que la séance soit et est levée.

Adoptée

Nathalie Savard
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

Réjean Guay
Maire